

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 193

présenté par

Mme Attard, Mme Pompili, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 4

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 3° Il est ajouté un 7° ainsi rédigé :

« 7° Au renforcement des interactions sciences-société. ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les interactions sciences-sociétés sont trop souvent oubliées de notre vision de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elles sont cependant essentielles si nous voulons construire une véritable société de la connaissance. La science ne peut plus ne pas être citoyenne et il ne peut y avoir de réel débat citoyen sur les sujets de société sans lien avec la recherche sur ces sujets. Les interactions doivent donc être constantes et, si l'on souhaite les garantir, reconnues par la loi.